

**Objectif de l'aménagement**

Lors de la construction des hôpitaux New Bordet et New Erasme, la route des Urgences existante sera entièrement dédiée à l'alimentation des chantiers et se terminera en cul de sac au droit de l'accès du parking de l'hôpital de jour.

L'aménagement de la route des Urgences provisoire permettra donc de créer un by-pass et d'assurer l'accès vers :

- le parking l'hôpital de jour;
- les urgences;
- la zone de parking temporaire.

Et ce jusqu'à la fin des chantiers New Erasme et New Bordet. Une fois ces derniers inaugurés, la route des urgences sera réaménagée et la route des urgences provisoire désaffectée.



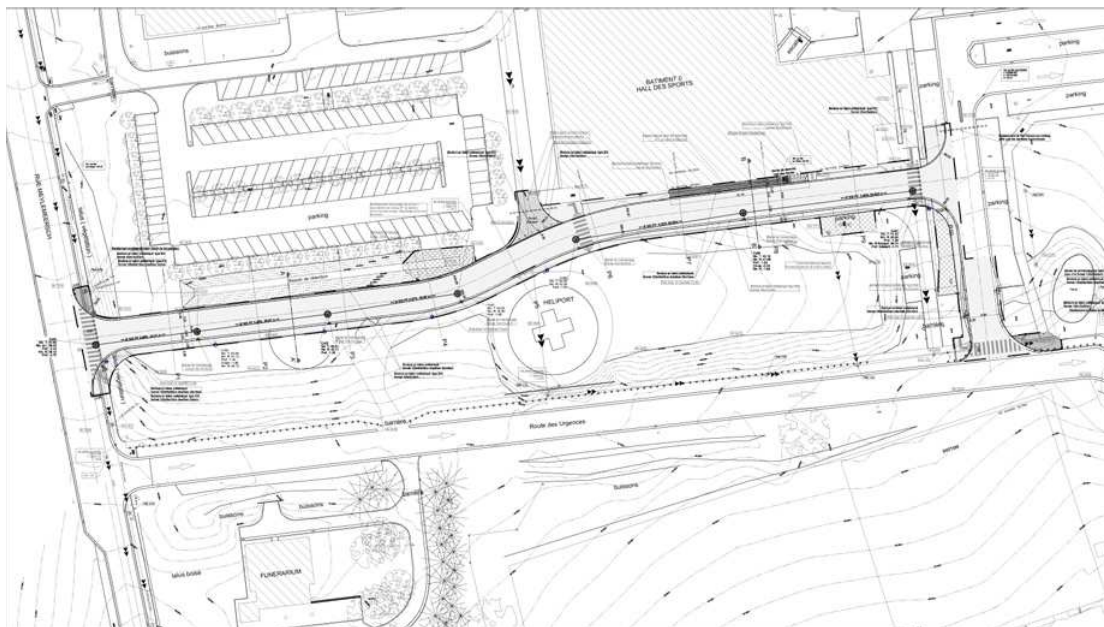
**Principe d'aménagement de l'espace**

La voirie est à double sens et se connecte sur le parking de l'hôpital de jour. La barrière qui contrôle son accès sera donc déplacée au nord de cette jonction.

Globalement, le profil en travers de la voirie est composé :

- de 6,50m de chaussée;
- de minimum 1.50m d'accotement;

Il a été prévu des bordures saillantes pour séparer la chaussée de l'accotement pour entraver physiquement tout stationnement en plus de la signalisation verticale (E3). Dans le cadre de ce projet, nous parlons bien d'accotement et non de trottoir. En effet, il n'y a pas besoin d'avoir un cheminement piéton le long de cette voirie (Ce n'est pas une liaison entre un bâtiment et parking, entre 2 bâtiments, ou encore un arrêt de transport en commun et un bâtiment,...). Toutefois, un accotement a été réalisé en dur en cas de voiture en panne ou accident afin que l'automobiliste devenu piéton puisse circuler en sécurité.



1905

Références

**Maître de l'Ouvrage: ULB Erasme**  
**Etat d'avancement: travaux terminés en décembre 2014**  
**Montant des travaux estimés au stade de l'adjudication: 389.740 € HTVA**

planification  
 mobilité  
 environnement  
 espace public